

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière : ZEP FORMULA 300
Numéro de la matière : 000000000000111324

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.
Adresse : 11627 - 178 Street
Edmonton, Alberta T5S 1N6
Canada
Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

| | |
|--|--|
| Pour toute information sur la fiche technique | : Services de conformité - 877-428-9937 |
| Pour toute urgence médicale | : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés |
| Pour toute urgence liée au transport | : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés. |

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : <** Phrase language not available: [FR] CUST - ZEP.000274
**>

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

| | |
|---------|--------------------------|
| Aspect | liquide |
| Couleur | clair |
| Odeur | forte, douce, de solvant |

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Cancérogénicité : Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Foie, Sang)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - : Catégorie 2 (Système nerveux central)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

exposition répétée (Inhalation)
Danger par aspiration

: Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger

:



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: H227 Liquide combustible.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

: **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
Élimination:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | Concentration [%] |
|--|------------|-------------------|
| solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7 | >= 30 - < 60 |
| tétrachloroéthylène | 127-18-4 | >= 30 - < 60 |
| dichlorométhane | 75-09-2 | >= 10 - < 30 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les effets sont immédiats et retardés.
Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et éruption cutanée.
Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent ne pas être observés lors de l'exposition.

Les symptômes peuvent varier selon l'organe ou le système

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

ayant été affecté. Ces effets sont généralement reflétés de manière réduite ou variée, et peuvent inclure des crampes, des enflures, des problèmes respiratoires, ou une douleur générale.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Provoque une irritation cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Fumée
Composés chlorés

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--|------------|------------------------------------|---|-----------|
| solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7 | LMPT | 525 mg/m ³ | CA ON OEL |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

| | | | | |
|---------------------|----------|------|----------------------------------|-----------|
| tétrachloroéthylène | 127-18-4 | STEL | 100 ppm 678 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 25 ppm 170 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 100 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 25 ppm 170 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VECD | 100 ppm 685 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA | 25 ppm | ACGIH |
| | | STEL | 100 ppm | ACGIH |
| dichlorométhane | 75-09-2 | TWA | 50 ppm 174 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 50 ppm 174 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA | 50 ppm | ACGIH |

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Échantillon biologique | Heure d'échantillonnage | Concentration admissible | Base |
|-------------------|----------|------------------------|-----------------------------|--|--------------------------|--------------|
| TETRACHLOROETHENE | 127-18-4 | Tétrachloroéthylène | Dans le sang | Avant de travailler à nouveau (16 heures après la fin de l'exposition) | 0.5 mg/l | ACGIH BEI |
| | | Tétrachloroéthylène | Dans la fin de l'air expiré | Avant de travailler à nouveau (16 heures après la fin de l'exposition) | 3 ppm | ACGIH BEI |
| DICHLOROMETHANE | 75-09-2 | Dichlorométhane | Urine | À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé) | 0.3 mg/l | ACGIH BEI |

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des mains | |
| Matériel | : Gants de protection |
| Remarques | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection des yeux | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : clair |
| Odeur | : forte, douce, de solvant |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : Non applicable |
| Point de fusion/point de congélation | : Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | : 38.9 °C |
| Point d'éclair | : 76.6 °C Méthode: TCC |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : Donnée non disponible |
| Solubilité(s) | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Hydrosolubilité | : insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Non applicable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : non déterminé |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Stable |
| Stabilité chimique | : Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. |
| Matières incompatibles | : Oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | : Phosgène Chlorure d'hydrogène gazeux |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|--|
| Condition médicale aggravée | : Aucun(e) à notre connaissance. |
| Symptômes d'une surexposition | : Les effets sont immédiats et retardés. Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et éruption cutanée. Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent ne pas être observés lors de l'exposition. Les symptômes peuvent varier selon l'organe ou le système ayant été affecté. Ces effets sont généralement reflétés de manière réduite ou variée, et peuvent inclure des crampes, des enflures, des problèmes respiratoires, ou une douleur générale. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).
Provoque une irritation cutanée.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.
Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Cancérogénicité:

IARC

Group 2A: Cancérogène probable pour l'Homme

tétrachloroéthylène 127-18-4

dichlorométhane 75-09-2

ACGIH

Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains

tétrachloroéthylène 127-18-4

dichlorométhane 75-09-2

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

tétrachloroéthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2,629 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 34,200 mg/l
Durée d'exposition: 8 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 5,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

Remarques: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible
octanol/eau

Composants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

tétrachloroéthylène :

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3.40
octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
supplémentaire l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu
professionnelle., Toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des
emballages déjà utilisés.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale
en vigueur.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada):
UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel):
UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air):
UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air):
UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA):
UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :
Mentions de danger :

Danger:
Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence :

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 300

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 12/04/2023

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination: Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| | |
|--------------------|------------|
| Version: | 1.1 |
| Date de révision: | 10/01/2023 |
| Date d'impression: | 12/04/2023 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.